

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 6 (1898)
Heft: 5

Artikel: Avril 1798
Autor: E.M.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-8182>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

AVRIL 1798

1^{er} avril. A Fribourg, les citoyens d'Affry, Fegely et Lanther cherchent à obtenir de Schauenbourg « un adoucissement aux réquisitions qui pleuvent. » Ils n'ont pas de succès.

— L'évêque de Sion écrit au résident Mangourit pour lui témoigner sa « vive reconnaissance » de ce que la constitution nouvelle pour la république du Valais garantit la religion catholique. Il le prie de prendre sous sa protection l'église de Sion et tout le clergé (!).

— Le culte de ce jour de Pâques a été célébré à Lausanne dans toutes les églises d'une manière fort tranquille. On craignait des manifestations des membres du Club de St-Laurent.

2 avril. Les membres du Club de St-Laurent sont excessivement mécontents de ne pouvoir se réunir dans leur local habituel. Le soir, il se forme des attroupements et le bruit court qu'une sorte d'insurrection doit avoir lieu contre l'autorité et les pasteurs. La Chambre administrative a préparé la résistance et, grâce à l'énergie du commandant français, tout est resté calme.

3 avril. L'agitation continue à Lausanne. On a lancé des pierres contre les fenêtres du pasteur Bugnion.

4 avril. La Chambre administrative du Léman annonce par une proclamation qu'elle a appelé Maurice Glayre à remplir provisoirement les fonctions de préfet national du canton.

— La Chambre administrative publie une proclamation énergique pour ramener l'ordre. Elle ordonne à tout citoyen de porter la cocarde verte.

5 avril. Une délégation du Comité de Réunion remercie la Chambre administrative de ce qu'elle a fait pour le maintien de l'ordre.

6 avril. Les membres du Club de St-Laurent ont écrit aux sociétés populaires de Morges, Vevey, etc., pour les instruire de ce qui se passe et de l'affront fait au buste de Guillaume Tell, enlevé du temple de St-Laurent. Les patriotes de Vevey n'ont rien répondu et ceux de Morges ont recommandé la soumission.

7 avril. Les clubistes se bornent à demander aujourd'hui de pouvoir se réunir deux fois par semaine dans le temple de Saint-Laurent. Ils n'y mettront ni buste, ni emblème quelconque et le culte pourra y être célébré. Leur demande est admise.

— On craint généralement que le sort du Pays de Vaud ne soit pas encore complètement fixé et qu'une partie au moins soit réunie

à la France. On promet aux Genevois de faire de leur ville le chef-lieu d'un département qui s'étendrait sur une partie du Pays de Vaud, pour les engager à se réunir à la France.

— Le général français Lorge réclame le désarmement des communes fribourgeoises. Cela excite un mécontentement d'autant plus grand que plus de la moitié du canton a adopté dès les premiers moments les nouvelles idées.

8 avril. Le commissaire français Lecarlier ordonne la levée d'une contribution de 15 millions sur les cantons de Berne, Soleure, Fribourg, Lucerne et Zurich, et une d'un million sur quelques monastères. Vingt et un otages de Berne et de Soleure sont arrêtés et conduits à Huningue.

9 avril. Les députés du canton du Léman au Corps législatif partent pour Aarau, qui doit être provisoirement la capitale de la République helvétique.

10 avril. A la suite d'une enquête qui a été très longue, la Chambre administrative a décidé aujourd'hui la mise en liberté, sous la caution de leur commune, des habitants de Thierrens qui avaient été arrêtés au mois de janvier, ensuite de la mort des deux hussards français.

11 avril. Le commissaire français Lecarlier sollicite fortement les citoyens de la Suisse centrale et orientale à accepter la constitution helvétique.

— Les rives de la Sarine sont encore infectées par les cadavres des combattants des journées de mars. On invite Berne à pourvoir à la sépulture des corps.

12 avril. Première réunion du Grand Conseil et du Sénat à Aarau.

13 avril. Le général Schauenbourg ordonne de suspendre toute relation commerciale ou autre avec les cantons de la Suisse centrale, qui manifestent la plus vive opposition au nouveau régime.

— La Chambre administrative décide le licenciement des troupes vaudoises qui ont été sur pied jusqu'à maintenant.

14 avril. Il est arrivé à Lausanne, venant de Berne, dix-sept chars chargés d'or, d'argent et d'effets précieux. Ces chars, escortés par des hussards, sont conduits en France.

— Schauenbourg et Lorge donnent de nouveaux ordres pour le désarmement des communes fribourgeoises.

15 avril. Une troupe française pénètre au milieu de la journée dans la ville de Genève, qui est incorporée à la France. Cet événement a été préparé par Mangourit, représentant du Directoire français.

16 avril. La landsgemeinde de Schwytz décide la résistance au nouveau régime. Nidwald, Zug et Uri ont déjà pris une résolution semblable. L'exemple de Schwytz entraîne les contrées voisines.

17 avril. F.-C. Laharpe adresse au Directoire français une longue lettre pour protester contre la conduite des commissaires français en Suisse. Il énumère les nombreuses atrocités qui ont été commises ; il montre la misère et le mécontentement qui règnent dans le pays et il invite le gouvernement français à chercher à mériter la sympathie et non la haine de ses concitoyens. « Il sera plus facile, dit-il, de les exterminer que de les asservir. »

18 avril. Le Grand Conseil et le Sénat annoncent par une proclamation leur organisation, la nomination du Directoire et la mise en vigueur de la constitution nouvelle.

19 avril. On apprend avec plaisir à Lausanne que M. Glayre a été élu par les Conseils au nombre des membres du Directoire helvétique. Ses collègues sont Legrand, de Bâle, Oberlin, de Soleure, Bay, de Berne, et Pfyffer, de Lucerne.

— Les Conseils publient une proclamation invitant les citoyens des cantons qui n'ont pas encore accepté la nouvelle constitution à se réunir à leurs compatriotes du reste de la Suisse.

20 avril. On est dans la consternation à Berne ensuite de l'énorme contribution de 6 millions qui pèse sur la ville. Pendant ce temps, on prépare le théâtre pour jouer la comédie, les officiers français ayant besoin de récréation.

21 avril. Le général Schauenbourg fait part au Directoire helvétique de sa sympathie et de son dévouement. Le commissaire Lecarlier l'invite à user de tous les moyens pour réunir la Suisse centrale au reste de l'Helvétie.

25 avril. On continue, dans le district de Nyon, à faire courir le bruit d'une annexion à la France. La Chambre administrative charge le sous-préfet de démentir cette nouvelle. De son côté, Laharpe écrit de Paris que ces bruits sont le produit de la malveillance et de l'intrigue.

— Maurice Glayre a quitté Lausanne ce matin pour aller prendre possession de ses fonctions à Aarau. Le canon a tonné ; quatre compagnies étaient sous les armes et une escorte d'officiers à cheval a accompagné Maurice Glayre jusqu'à Moudon.

— Les Français ont commencé les hostilités contre la Suisse centrale. Ils sont entrés aujourd'hui à Zug.

26 avril. Le Club de St-Laurent a célébré par un cortège, des chants et des discours, une fête en l'honneur de J.-J. Rousseau.

— Signature de l'acte de réunion de Genève à la République française.

— Le citoyen Zeltner, de retour de Paris où il avait été envoyé par l'Etat de Soleure, fait au Directoire helvétique un rapport favorable sur les dispositions du gouvernement français à l'égard de la Suisse. Il conseille d'envoyer aussitôt un représentant diplomatique à Paris et recommande Laharpe, mais il est nommé lui-même à cette fonction importante.

27 avril. Schauenbourg adresse encore une proclamation aux cantons récalcitrants avant de continuer les hostilités.

28 avril. Dans une longue lettre au Directoire, la Chambre administrative du Lémân donne de nombreux renseignements sur la mauvaise situation financière du canton, qui a dû s'endetter beaucoup; sur la nécessité de mettre fin aux droits féodaux et sur les bruits dangereux qui se répandent dans les districts de l'ouest de leur prochaine réunion à la France.

— « Les Conseils ont résolu aujourd'hui que le mot de *Monsieur* doit continuer à être proscrit auprès de toutes les autorités de l'Etat et qu'au lieu de cette expression contraire à l'égalité, le titre beau et simple de *Citoyen* soit généralement employé.»

30 avril. Schauenbourg a repris les hostilités sur toute la frontière de la Suisse centrale.

— Les administrations des cantons frappés par les contributions françaises ont une peine inouïe à satisfaire aux exigences des commissaires. Elles présentent des réclamations qui ne sont pas écoutées. A Fribourg, le commissaire des guerres fait irruption à sept heures du soir dans la salle des séances de la Chambre administrative et somme celle-ci de s'exécuter. Elle prend peur et remet tous les papiers de valeur qu'elle peut posséder.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

Dans la séance du 24 mars de la **Société d'histoire de Fribourg**, M. de Diesbach a lu une lettre du général français Pijon adressée aux habitants de Fribourg le 10 mars 1798, huit jours après la prise de la ville. Il paraît qu'après la défaite de Neueneegg, d'où les Français ramenèrent à Fribourg sur 70 chars plus de 400 morts ou blessés, un certain nombre de citoyens répandirent dans la rue des bruits sinistres. Il ne s'agissait de rien moins que de piller et d'incendier la ville. Le général Pijon s'empressa dans cette lettre énergique de calmer les inquiétudes des habitants. Aidé de